



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Epizooties : Bas-Rhin

Question écrite n° 60582

Texte de la question

M Andre Durr appelle l'attention de M le ministre de l'agriculture et de la foret sur les degats qu'engendre l'extension de l'epidemie de peste porcine dans le nord du Bas-Rhin. Il est absolument indispensable que des mesures soient prises en vue d'endiguer cette maladie. La population en general et les chasseurs en particulier ne comprennent pas comment les pouvoirs publics peuvent ignorer l'etat d'esprit du locataire de chasse concerne par l'epidemie. En consequence, il lui demande quelles mesures il entend mettre en place, dans les delais les plus rapproches, en vue de lutter contre cette maladie.

Texte de la réponse

Reponse. - M Andre Durr a appele l'attention de M le ministre de l'agriculture et de la foret sur les degats engendres par l'extension de l'epizootie de peste porcine chez les sangliers sauvages dans le nord du departement du Bas-Rhin. Le premier cas ayant ete detecte fin janvier 1992 en Moselle, la direction generale de l'alimentation a reuni des fevrier une cellule de crise composee de tous les partenaires concernes : administration, chasseurs et eleveurs de porcs. Ce groupe de travail a pu definir, en parfaite concertation, un plan de lutte visant a circonscrire le foyer et a reduire la population de sangliers. Vu la nouveaute et les specificites de la situation, l'execution de ce plan necessitait la collaboration active des chasseurs ; il est regrettable que leur faible motivation n'ait pu permettre, particulierement dans le Bas-Rhin, d'atteindre les objectifs fixes. Si les locataires de chasses sont concernes par cette epizootie, les eleveurs de porcs le sont egalement, d'autant plus que l'economie porcine est un enjeu majeur. La protection du statut sanitaire de l'elevage porcin national fait partie des priorites du ministere de l'agriculture et de la foret, qui etudie actuellement, avec tous les partenaires concernes, les adaptations du plan de lutte initial, propres a assurer l'indispensable cooperation des chasseurs.

Données clés

Auteur : [M. Durr Andr•](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 60582

Rubrique : Animaux

Ministère interrogé : agriculture et forêt

Ministère attributaire : agriculture et développement rural

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 août 1992, page 3447